



CA de Vesoul (Siren : 247000011)

FICHE SIGNALÉTIQUE BANATIC

Données générales

Nature juridique	Communauté d'agglomération (CA)
Commune siège	Vesoul
Arrondissement	Vesoul
Département	Haute-Saône
Interdépartemental	non

Date de création

Date de création	30/12/2011
Date d'effet	01/01/2012

Organe délibérant

Mode de répartition des sièges	Répartition de droit commun
Nom du président	M. Alain CHRETIEN

Coordonnées du siège

Complément d'adresse du siège	
Numéro et libellé dans la voie	9 Rue des Casernes
Distribution spéciale	
Code postal - Ville	70000 VESOUL
Téléphone	03 84 97 12 97
Fax	
Courriel	agglomerationvesoul@vesoul.fr
Site internet	

Profil financier

Mode de financement	Fiscalité professionnelle unique
Bonification de la DGF	non
Dotation de solidarité communautaire (DSC)	oui
Taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM)	oui
Autre taxe	Taxe de séjour
Redevance d'enlèvement des ordures ménagères (REOM)	non
Autre redevance	non

Population

Population totale regroupée	33 395
-----------------------------	--------

Densité moyenne	229,91
-----------------	--------

Périmètre

Nombre total de communes membres : 20

Dept	Commune (N° SIREN)	Population
70	Andelarre (217000199)	152
70	Andelarrot (217000207)	246
70	Chariez (217001346)	214
70	Charmoille (217001361)	504
70	Colombier (217001635)	443
70	Comberjon (217001668)	148
70	Coulevon (217001791)	173
70	Échenoz-la-Méline (217002070)	3 294
70	Frotey-lès-Vesoul (217002617)	1 386
70	Montcey (217003581)	271
70	Montigny-lès-Vesoul (217003631)	652
70	Mont-le-Vernois (217003672)	193
70	Navenne (217003789)	1 643
70	Noidans-lès-Vesoul (217003888)	2 048
70	Pusey (217004282)	1 492
70	Pusy-et-Épenoux (217004290)	556
70	Quincey (217004332)	1 409
70	Vaivre-et-Montoille (217005131)	2 484
70	Vesoul (217005503)	15 892
70	Villeparois (217005594)	195

Compétences

Nombre total de compétences exercées : 39

Compétences exercées par le groupement
Production, distribution d'énergie
- Soutien aux actions de maîtrise de la demande d'énergie (MDE)
Compétence supplémentaire : Soutien aux actions de maîtrise de la demande d'énergie.
Environnement et cadre de vie
- Eau (Traitement, Adduction, Distribution)
- Assainissement collectif
Compétence obligatoire : Assainissement des eaux usées
- Collecte et traitement des déchets des ménages et déchets assimilés
Compétence obligatoire : Collecte des déchets des ménages et déchets assimilés.
- Lutte contre les nuisances sonores
Compétence supplémentaire : Lutte contre les nuisances sonores.
- Lutte contre la pollution de l'air
Compétence supplémentaire : Lutte contre la pollution de l'air.

- GEMAPI : Aménagement d'un bassin ou d'une fraction de bassin hydrographique
- GEMAPI : Entretien et aménagement d'un cours d'eau, canal, lac ou plan d'eau
- GEMAPI : Défense contre les inondations et contre la mer
- GEMAPI : Protection et restauration des sites, des écosystèmes aquatiques, des zones humides et des formations boisées riveraines
- Gestion des eaux pluviales urbaines <i>Compétence obligatoire : gestion des eaux pluviales urbaines</i>
Politique de la ville / Prévention de la délinquance
- Elaboration du diagnostic du territoire et définition des orientations du contrat de ville ; animation et coordination des dispositifs contractuels de développement urbain, de développement local et d'insertion économique et sociale ainsi que des dispositifs locaux de prévention de la délinquance du programme d'actions définies dans le contrat de ville <i>Elaboration du diagnostic du territoire et définition des orientations du contrat de ville ; animation et coordination des dispositifs contractuels de développement urbain, de développement local et d'insertion économique et sociale ainsi que des dispositifs locaux d'intérêt communautaire de prévention de la délinquance - Programmes d'actions définies dans le contrat de ville.</i>
Développement et aménagement économique
- Actions de développement économique dans les conditions prévues à l'article L. 4251-17 ; création, aménagement, entretien et gestion de zones d'activité industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale, touristique, portuaire ou aéroportuaire de politique locale du commerce et soutien aux activités commerciales de zones d'activité industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale, touristique, portuaire ou aéroportuaire - politique locale du commerce et soutien aux activités commerciales d'intérêt communautaire qui sont d'intérêt communautaire.
Développement et aménagement social et culturel
- Construction, aménagement, entretien et gestion d'équipements culturels et sportifs <i>Compétence supplémentaire : Construction, aménagement, entretien et gestion d'équipements culturels et sportifs d'intérêt communautaire.</i>
Aménagement de l'espace
- Schéma de cohérence territoriale (SCOT) <i>Compétence obligatoire : Schéma de cohérence territoriale.</i>
- Schéma de secteur <i>Compétence obligatoire : Schéma de secteur.</i>
- Plans locaux d'urbanisme <i>Compétences obligatoires : Plan Local d'Urbanisme, document d'urbanisme en tenant lieu et carte communale.</i>
- Création et réalisation de zone d'aménagement concertée (ZAC) <i>Compétence obligatoire : Création et réalisation de zones d'aménagement concerté d'intérêt communautaire.</i>
- Constitution de réserves foncières <i>Compétence obligatoire : Réserves foncières pour la mise en oeuvre de la politique communautaire d'équilibre social de l'habitat.</i>
- Organisation de la mobilité, au sens des articles L.1231-1 et suivants du code des transports <i>Compétence obligatoire : Organisation de la mobilité au sens du titre III du Livre II de la première partie du Code des Transports, sous réserve de l'article L.3421-2 du même code.</i>
- Transport scolaire <i>Compétence obligatoire : Organisation de la mobilité</i>
- Prise en considération d'un programme d'aménagement d'ensemble et détermination des secteurs d'aménagement au sens du code de l'urbanisme <i>Compétence obligatoire : définition, création et réalisation d'opérations d'aménagement d'intérêt communautaire au sens de l'article L 300-1 du code de l'urbanisme</i>
- Plans de déplacement urbains
Voirie
- Création, aménagement, entretien de la voirie

Compétence supplémentaire : Création ou aménagement et entretien de voirie d'intérêt communautaire.
- Parcs de stationnement
Compétence optionnelle : création ou aménagement et gestion de parcs de stationnement d'intérêt communautaire.
Développement touristique
- Promotion du tourisme dont la création d'offices de tourisme
Compétence obligatoire : Promotion du tourisme dont la création d'offices de tourisme
Logement et habitat
- Programme local de l'habitat
Compétence obligatoire : Programme local de l'habitat.
- Politique du logement non social
Compétence obligatoire : Politique du logement d'intérêt communautaire.
- Politique du logement social
Compétence obligatoire : Politique du logement d'intérêt communautaire.
- Action et aide financière en faveur du logement social
Compétence obligatoire : Actions et aides financières en faveur du logement social d'intérêt communautaire.
- Action en faveur du logement des personnes défavorisées
Compétence obligatoire : Actions, par des opérations d'intérêt communautaire, en faveur du logement des personnes défavorisées.
- Opération programmée d'amélioration de l'habitat (OPAH)
- Amélioration du parc immobilier bâti
Compétence obligatoire: Amélioration du parc immobilier bâti d'intérêt communautaire.
- Droit de préemption urbain (DPU) pour la mise en oeuvre de la politique communautaire d'équilibre social de l'habitat
- Actions de réhabilitation et résorption de l'habitat insalubre
Autres
- Collecte des contributions pour le financement du SDIS
Compétence supplémentaire : versement du contingent incendie 996
- NTIC (Internet, câble...)
Compétence supplémentaire : Développement d'un système d'information géographie à destination des communes et des services de l'agglomération
- Aménagement, entretien et gestion des aires d'accueil des gens du voyage
Compétence obligatoire : Création, aménagement, entretien et gestion des aires d'accueil et des terrains familiaux locatifs
- Autres
Compétence supplémentaire : fourrière pour les animaux errants

Adhésion à des groupements

Dept	Groupement (N° SIREN)	Nature jur.	Population
25	Pôle Métropolitain Centre Franche-Comté (200032928)	Pôle métrop.	379 222
70	SM des eaux du Breuchin (257000190)	SM fermé	33 645
70	Syndicat Transfert Élimination Valorisation des Ordures Ménagères (SYTEVOM) (257003426)	SM fermé	260 124
70	SM du Pays Vesoul Val de Saône (200030831)	SM fermé	74 195

Sources : DGCL, BANATIC / Insee, RP (population totale légale en vigueur en 2024 - millésimée 2021)